

FORMATION ESR-R

Formation de Référent en Situation Sanitaire Exceptionnelle

FICHE 27

Public visé et Prérequis : Professionnels des établissements de santé, établissement social et médico-social ou structure de ville (directeur médical de crise, médecin, pharmacien, cadre de santé, infirmier, ingénieur qualité, personnel de direction ...)

Titulaires de l'AFGSU 1 ou 2 et du module « Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en ES » de la FGSU SSE

OBJECTIFS

- Préparer les établissements ou structures aux SSE
- Identifier les spécificités des risques NRC
- Identifier les spécificités du REB
- Identifier les spécificités des AMAVI
- Identifier les spécificités de l'urgence médico-psychologique

METHODES PEDAGOGIQUES

La formation est centrée sur une pédagogie active et des supports multimédias.

- Apports théoriques
- Travail de groupe
- Ateliers pratiques

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- **Candidature de référent SSE validée par la direction de l'établissement de santé ou de l'établissement social et médico-social et transmise à l'ARS**
- Session de formation limitée à **24 participants**
- Selon les places disponibles

CONTENU

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038730202> Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

<https://ancesu.fr/wp-content/uploads/2024/02/Note-technique-formation-SSE-v17022024.pdf>

MODALITES D'EVALUATION

- Recueil de satisfaction des stagiaires
- Présence à toute la formation
- Évaluation des acquis post-formation immédiats (atteinte des objectifs, sentiment d'efficacité personnelle)

INTERVENANTS

- Référents SSE CESU 37 et 45
- Formateurs SSE du CESU 37 et 45
- Responsable ESR R du CHRU 37 et CHRU 45

INDICATEURS DE RESULTATS

Taux de satisfaction global : **Nouvelle formation**

DURÉE

14h

MODALITÉ ET CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Formulaire d'inscription à compléter ci-dessous

Clôture des inscriptions :

La liste des participant(e)s retenu(e)s pour la formation sera constituée au fur et à mesure de la réception des inscriptions

DATES DE LA FORMATION

**CESU 37 pour la session du
22 au 23 Mai 2025**

**CESU 45 pour la session du 20
au 21 Novembre 2025**

TARIFS

Coût de formation par agent :

400€

LIEU DE FORMATION

CESU 37

PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/cesu37/>

CONTACT

SECRETARIAT CESU37 –

☎ : 02.47.47.76.15 ou 7 76 16

✉ : cesu37@chu-tours.fr Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formulaire d'inscription		Fiche
Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	
Nom de naissance :	Nom d'usage :	
Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Coordonnées personnelles		
Adresse :		
Téléphone :	Mail :	
Coordonnées professionnelles		
Nom de l'employeur :		
Adresse de l'employeur :		
Téléphone :		
Service actuel :	Fonction exercée :	
Correspondant formation continue		
Nom du correspondant :	Qualité :	
Téléphone :	Mail :	
Téléphone professionnel :	Mail professionnel :	

Titre de formation

Motivations, attentes et besoins particuliers :

Date souhaitée :

2^{ème} choix possible :

Diplômes professionnels et dates de leurs obtentions

Pour les recyclages fournir obligatoirement la copie de l'afgsu

Handicap et PMR

Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser au référent handicap de la DRHE, monsieur Mikael Cheptou par courriel : m.cheptou@chu-tours.fr ou par téléphone : 02 47 47 97 50 ou au secrétariat du CESU au 02 47 47 76 15 / 02 47 47 76 16 ou par courriel : cesu37@chu-tours.fr

Fiche de prise en charge financière des formations continues

(A compléter obligatoirement)

Prise en charge financière par :

- votre employeur (joindre l'attestation de prise en charge)
- vous-même
- autres

Fait à, le.....

Signature apprenant,

signature organisme financeur,